Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260605-D2026_045-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le CINQ du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : PIROT Geneviève à MONFORT Annaïg, GAUTIER Pierre-Louis à HALNA Yannick, LE COZ Quentin à BILLIOU Marine

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-045

ELECTIONS SENATORIALES :
DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

Le Sénat constitue la « chambre haute » du Parlement Français et est, en vertu de l'article 24 de la Constitution, le représentant des collectivités territoriales. Les 348 sénateurs sont élus pour 6 ans et leurs sièges sont renouvelés par moitié tous les 3 ans.

Les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 vont permettre à un collège électoral, comprenant les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux et les délégués des conseils municipaux, d'élire les sénateurs, pour un mandat de 6 ans renouvelable.

Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population. Dans les Côtes d'Armor, 3 sièges de sénateurs sont à pourvoir, et ceux-ci seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

L'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection sénatoriale fixe, pour chaque commune, le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et suppléants à élire (article R. 131 du Code électoral).

Madame Michelle LE HENAFF-LE JEUNE est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal. Le Bureau électoral, présidé par Madame le Maire, est constitué des deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame Brigitte LE BIHAN et Monsieur Philippe TISSIER, et des deux conseillers municipaux les plus jeunes : Monsieur Tristan LANDOAS et Madame Marine BILLIOU.

Madame le Maire constate que deux listes de candidats ont été déposées : la liste « Agir avec tous / Ober gant an holl », et la liste « Trébeurden pour vous ». Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement et détermination du quotient électoral, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260605-D2026_045-DE

La liste « Trébeurden pour vous », a obtenu 21 voix et la liste « Agir avec tous / Ober gant an holl », a obtenu 6 voix.

Un procès-verbal des opérations électorales a été dressé sous la responsabilité du secrétaire de séance.

Il est précisé que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation des listes telle qu'elles ont été déposées auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants (article R.142), l'ordre des suppléants résultant de leur ordre de présentation sur la liste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'issue des opérations de vote à bulletin secret,

- **PREND ACTE** de la proclamation des résultats :

Nom et prénom de l'élu(e)	Nom de la liste présentée	Mandat de l'élu(e)
Mme BOIRON Bénédicte	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mr BOYER Laurent	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mme LE MASSON Géraldine	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mr HERTZOG Frédéric	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mme PIROT Geneviève	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mr HALNA Yannick	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mme LE HENAFF-LE JEUNE Michelle	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mr GAUTIER Pierre-Louis	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mme LE PENVEN Morgane	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mr MEYER Joël	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mme BERTHELOT Françoise	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mr BODERE Dominique	Liste Trébeurden pour vous	Délégué
Mme SEVES-QUERRE Frédérique	Liste Agir avec tous / Ober gant an holl	Délégué
Mr CHAUVANAUD Gilles	Liste Agir avec tous / Ober gant an holl	Délégué
Mme EVEN Anne-Claire	Liste Agir avec tous / Ober gant an holl	Délégué
Mme BELLEC Nicole	Liste Trébeurden pour vous	Suppléant
Mr LE COZ Quentin	Liste Trébeurden pour vous	Suppléant
Mme MONFORT Annaig	Liste Trébeurden pour vous	Suppléant
Mr LANDOAS Tristan	Liste Trébeurden pour vous	Suppléant
Mr LANGLAIS Mathieu	Liste Agir avec tous / Ober gant an holl	Suppléant

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF